

9. Protection de l'Environnement – Marché de stickage des bacs de collecte DMR – Délibération.

Délibération B 2022-12-02-073

Rapport

Rapporteur	M. CARPENTIER
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	18

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER Vice-Président en charge de la Protection de l'Environnement qui rappelle qu'un marché a été lancé afin qu'une campagne d'adhésivage des bacs de DMR (consigne de tri) démarre entre la fin du 1^{er} trimestre et la fin du 2^{ème} trimestre 2023, à destination de l'ensemble des foyers de la Communauté de Communes.

A cet effet, une entreprise a remis son offre, avant la date limite de remise des plis, fixée au 04 novembre dernier, 12h00.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par les services propose l'attribution à l'entreprise suivante :

- « *La POSTE* », pour un montant de 88 478.28 € HT, soit l'adhésivage de 22 343 bacs.

La Commission « ad hoc » de la CCICV réunie le 17 Novembre 2022 a validé les propositions du R.A.O.

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant **partie législative du code de la commande publique** et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 **portant partie réglementaire du code de la commande publique**,

Vu la délibération n°2020-09-14-053 en date du 14 Septembre 2020

Vu l'avis favorable de la Commission « Ad Hoc » du 17 Novembre 2022

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président :

- à signer le marché correspondant avec la POSTE, pour un montant de 88 478.28 € HT, soit l'adhésivage de 22 343 bacs,
- à imputer la dépense correspondant au BP 2023 au compte 611,

- à procéder à toute mesure nécessitant sa mise en œuvre.

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET